

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire  
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Direction Générale de la  
Recherche Scientifique et du  
Développement Technologique



المديرية العامة للبحث العلمي  
و التطوير التكنولوجي

## Document 3

# Catégorisation des revues

Les revues scientifiques jouent un rôle central dans le développement de tout système de Recherche. En effet, la qualité et la notoriété d'une revue reflète la qualité scientifique des articles qu'elle supporte. Ainsi, dans le cadre de la politique, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, il est primordial de mettre en place une catégorisation des revues scientifiques. Ceci aidera à mieux appréhender l'état des lieux des entités de recherche (Individus, laboratoires, unités de recherche, centres de recherches et établissements d'enseignement supérieur) ainsi que la promotion des chercheurs et des enseignants-chercheurs.

- **Catégorie exceptionnelle** : les revues « *Nature* » et « *Science* » qui permettent aux chercheurs qui ont publiés dans ces deux revues d'admettre à candidature l'établissement dont ils relèvent, c'est-à-dire d'être dans l'échantillon pour le **classement de Shanghai**.
- **Catégorie A\***: les revues (articles) scientifiques indexées dans le Web of Science (WOS) de Thomson Reuters (avec Impact Factor) qui se trouvent dans le **Top 5** des **micro-domaines**.
- **Catégorie A**: les revues (articles) scientifiques indexées dans le **Web of Science (WOS) de Thomson Reuters** (avec Impact Factor). C'est la catégorie minimale qui permet la visibilité des institutions.
- **Catégorie B**:
  - 1) les revues scientifiques de cette catégorie proviennent de bases sélectives telle que **SCOPUS** d'Elsevier, « **All databases** » de Thomson Reuters (Medline, INSPEC, Biosis...etc), liste actualisée de l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (**AERES**), liste actualisée d'European Reference Index for the Humanities (**ERIH**), catégorisation actualisée des revues en économie et en gestion du CNRS, **non payantes** et ayant plus de **5 ans** d'existence, ou
  - 2) les revues scientifiques **non payantes** et ayant plus de **10 ans** d'existence et validées par une commission interne avec un représentant du ministère et un représentant de la DGRSDT (qui se réunit deux fois par an).
- **Catégorie C**: les revues scientifiques ayant un ISSN, un comité de lecture, et dont les abstracts sont accessibles sur le net (avec une régularité de publication bien établie).
- **Catégorie D**: les revues sans comité de lecture ou les prépublications enregistrées dans les bibliothèques avec des abstracts accessibles sur le net dans les deux cas.
- **Catégorie E**: les revues ou ouvrages de vulgarisation.

Il est à noter que les revues en «open access» sont considérées comme des revues non payantes, une revue en open access suit un autre modèle économique de diffusion de l'information scientifique et technique. Le coût d'un article est financé par l'auteur ou son institution pour le rendre accessible et donc visible immédiatement. Contrairement à l'abonnement, où il est consulté qu'après acquisition de la revue<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Une campagne d'information suivra bientôt concernant ce mode de publication